



Police

Zone de Police Basse-Meuse (5281)
Le Collège de Police

AUX CITOYENS DE LA ZONE DE POLICE BASSE-MEUSE

Rue du Passage d'Eau, 40
4681 Hermalle-sous-Argenteau
Tél. 04 374 88 00
Fax 04 374 88 49
Mail : Stephane.Leclercq@police.belgium.eu

Oupeye

Le 23 octobre 2019

Votre lettre du /
Vos références /
Nos références CEP/SL/CS069/19

Chargé de dossier	Stéphane LECLERCQ
Téléphone	04 374 88 02
Fax	04 374 88 48

Objet : Convocation du Conseil de Police

Chers concitoyens,

Le Collège de Police de la Zone de Police Basse-Meuse porte à votre connaissance qu'un Conseil de Police se tiendra le 6 novembre 2019 à **20 heures 00** au Château d'Oupeye (Rue du Roi Albert, 127 à 4680 Oupeye).

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Organes - Remplacement d'un Conseiller de police - Décision
2. Finances – Compte 2018 – Approbation
3. Finances - Modification budgétaire n°2 de l'exercice extraordinaire et n°1 de l'exercice ordinaire du budget 2019 - Décision
4. Finances - Budget 2020 - Décision
5. Marchés publics – Centrale d'achats provinciale – Acquisition, placement et raccordement de deux bornes de rechargement pour véhicules électriques - Marché par simple facture acceptée (marchés publics de faible montant) – Approbation des conditions
6. Zone de police - Informations et communications diverses
7. Point(s) ajouté(s) à l'ordre du jour par les Conseillers de police (article 25/2, § 2, LPI)
8. Adoption du procès-verbal de la séance publique précédente

SÉANCE À HUIS CLOS

9. Personnel - Demande d'interruption de carrière d'un membre du cadre opérationnel - Décision
10. Personnel - Prolongation pour une durée indéterminée du contrat d'un membre du personnel du cadre administratif et logistique - Décision
11. Zone de police - Informations et communications diverses
12. Point(s) ajouté(s) à l'ordre du jour par les Conseillers de police (article 25/2, § 2, LPI)
13. Adoption du procès-verbal de la séance à huis-clos précédente

PAR LE COLLÈGE DE POLICE,

Le Secrétaire du Collège de Police,

Le Président du Collège de Police,

S. LECLERCQ.

A. DEWEZ.